

REGLEMENT INTERNATIONAL DE CERF-VOLANT ACROBATIQUE

INTRODUCTION :

Le Comité du Règlement International (IRBC) a été créé en 1996 pour mettre en place un règlement qui pourrait être utilisé par les pilotes lors des compétitions dans le monde entier.

Initialement, nous avons débattu sur la meilleure méthode pour déterminer qui est le meilleur pilote lors d'une compétition. Après maintes discussions, nous en avons conclu que nous ne pouvions pas répondre à cette question. Finalement, nous avons écrit un règlement pour donner aux pilotes; aux juges; et aux organisateurs un grand niveau de choix et de flexibilité.

Les neuf règles sont sacro-saintes et ne peuvent être changées.

Les instructions générales peuvent être modifiées à condition que les pilotes aient été informés avant.

Ainsi, par exemple, si un organisateur estime qu'il y a de meilleurs moyens pour déterminer qui est le meilleur pilote de précision, ou que la vitesse de vent n'est pas appropriée, alors il peut changer ces règles. Si on s'aperçoit que cette modification est meilleure, d'autres la copieront et, à la longue, la règle corrigée sera adoptée. Si par contre, la modification n'est pas acceptable, alors elle sera écartée. Comme Darwin disait : "l'évolution c'est la survie de celui qui s'adapte (ou du meilleur)".

Ce règlement contient seulement des définitions, des règles et des instructions générales. Son but est de faire que ce sport soit plus attrayant pour les pilotes et les spectateurs. Par conséquent, il ne va pas dans le détail pour le jugement ou les figures imposées.

Ceux-ci seront publiés en temps utile. Jusque là, la méthode de jugement ainsi que les figures imposées actuelles demeurent valables.

L'IRBC souhaite remercier tous ceux, trop nombreux pour être mentionnés, qui ont aidé au développement des règles du cerf-volant de sport depuis des années. Nous souhaitons remercier tout particulièrement ceux qui nous ont assisté et soutenu dans la création du nouveau règlement. Nous sommes reconnaissants envers les pilotes, les juges, les organisateurs et autres officiels, pour leur patience et nous espérons que vous penserez comme nous que ce règlement emmènera le cerf-volant de sport à voler à travers le nouveau millénaire.

LE COMITE DU REGLEMENT INTERNATIONAL

Représentants de L'AJSKA Masaru Takahashi, Hideo Wakuzawa
Représentants de L'AKA Sherrie Arnold, Eric Fosberg
Représentants du STACK Helmut Georgy, Paul Reynolds

1. DEFINITIONS

- A. Une Autorité Supérieure peut être chacune des organisations suivantes : All Japan SportKite Association (AJSKA), Américan Kitefliers Association (AKA), et le Sport Team and Competitive Kiting (STACK). D'autres organisations peuvent être reconnues en tant qu'Autorité Supérieure par un vote à l'unanimité des autres Autorités Supérieures.
- B. Le Comité du Règlement International (IRBC) est composé de deux membres de chaque Autorité Supérieure.
- C. Les niveaux de compétence sont définis par chaque Autorité Supérieure, mais doivent comporter au minimum les niveaux Novice et Master. La méthode pour déterminer le niveau de compétence du compétiteur sera définie par chaque Autorité Supérieure.
- D. Une discipline (épreuve) est une partie de la compétition. Par exemple : Équipe Master Ballet 2 lignes, ou Individuel Expérience Précision Multi-lignes.
- E. Une catégorie, c'est une, deux ou plusieurs disciplines spécifiques au même niveau de compétence. Un même compétiteur doit exécuter toutes les épreuves d'une catégorie, par exemple : le Ballet Individuel 2 lignes Master et la Précision Individuel 2 lignes Master.
- F. Une compétition est composée d'un nombre d'épreuves qui se déroulent dans un lieu donné, pendant un ou plusieurs jours consécutifs.
- G. Une Équipe est composée d'au moins 3 personnes.
- H. Une Paire est composée de 2 personnes.
- I. Un Individuel est une personne.
- J. Un Compétiteur est soit, une Équipe, une Paire, ou un Individuel, en fonction de la discipline.
- K. Un Cerf-volant 2 lignes a 2 lignes indépendantes.
- L. Un Cerf-volant multi-lignes a plus de 2 lignes indépendantes.
- M. Un train est constitué de 3 ou plusieurs Cerfs-volants qui volent comme un seul.
- N. Les queues sont facultatives et ne sont pas considérées comme une partie du Cerf-volant.
- O. Le Comité de Surveillance est composé de l'Organisateur de la manifestation, d'un Représentant des Juges (sauf le Chef Juge) et d'un Représentant des Compétiteurs. Le Représentant des Juges sera choisi par l'équipe des juges et le Représentant des pilotes par les compétiteurs lors du briefing préliminaire. Un seul Représentant des pilotes est choisi, mais il peut solliciter l'avis des autres si nécessaire.

2. REGLES :

Elles ne peuvent pas être changées lors des compétitions officielles quelques soient les circonstances.

- A. Si une règle ou une instruction est transgressée, alors le compétiteur sera pénalisé. Si une sanction spécifique n'est pas mentionnée dans le règlement ou dans les instructions générales, alors le Directeur de Terrain, le Juge Principal ou le Chef Juge, peuvent, à discrétion, avertir, sanctionner ou disqualifier le compétiteur de la discipline, de la catégorie ou de la compétition entière, en fonction de la gravité de son acte. La disqualification de la compétition doit être approuvée par le Chef Juge.
- B. A tout moment, la sécurité doit être privilégiée. Un vol dangereux sera pénalisé par une disqualification, de la discipline ou de la compétition entière, (décision du Chef Juge). De plus, à partir du premier briefing de la journée, et jusqu'à la fin des compétitions du jour (annoncée par le Chef Juge), si un compétiteur vole au dessus des limites du terrain, il sera disqualifié de la discipline. Tout compétiteur qui franchira physiquement la limite du terrain pendant qu'il concourt, sera disqualifié de la discipline.
- C. Les compétiteurs doivent toujours agir en respectant les règles de sportivité.
- D. Il doit y avoir un minimum de 3 Juges pour chaque discipline: L'un des juges sera le Juge Principal. C'est le Chef Juge de la compétition qui choisira le Juge Principal pour chaque discipline. Le Chef Juge peut être un Juge Principal, mais ne peut pas être un compétiteur lors de cette compétition.
- E. Il y doit y avoir un Directeur de Terrain pour chaque discipline.
- F. Les Officiels peuvent déléguer une partie de leur tâche (sauf le Jugement) à d'autres personnes.
- G. Les Compétiteurs ne peuvent pas recevoir de conseil pendant qu'ils sont sur le terrain de compétition durant une épreuve.
- H. Si un compétiteur estime ne pas avoir été traité équitablement, il peut protester auprès du Juge Principal de la discipline dans un délai raisonnable. Si le compétiteur n'est pas satisfait de la réponse du Juge Principal, il en réfère au Chef Juge. Si le compétiteur sollicite une nouvelle action, il peut protester auprès du Comité de Surveillance; à ce niveau, la protestation doit être faite par écrit. Si la réclamation n'est pas résolue comme il le souhaite, alors le compétiteur peut en référer, par écrit, à l'Autorité Supérieure compétente.
- I. Si un compétiteur ou un Officiel estime qu'un Officiel a abusé de sa position ou a eu un comportement anti-sportif, il pourra se plaindre à un membre du Comité de Surveillance, ou par écrit, à l'Autorité Supérieure compétente. Le Comité de Surveillance peut soutenir la plainte et donner un avertissement à l'Officiel concerné, dans ce cas, le Comité de Surveillance enverra un rapport écrit à l'Autorité Supérieure. Cette dernière peut prendre contre l'Officiel des mesures appropriées, pouvant aller jusqu'à l'exclusion pour un temps des compétitions.
- J. Composition des Paires/Équipes

1.	La composition (les membres) des Paires et des Équipes doit être enregistrée par l'Autorité Supérieure. La méthode d'enregistrement sera déterminée par l'Autorité Supérieure.		
2.	La composition d'une Équipe peut être différente dans une même compétition (par exemple : entre le Ballet et la Précision) et entre les compétitions. La composition des Paires ne peut pas être différente dans une même compétition, mais peut changer entre les compétitions.		
3.	Le tableau suivant indique combien de membres enregistrés peuvent changer pour une compétition déterminée, et le nombre minimum de membres qui doivent participer à chaque épreuve.		
		Nombre de membres enregistrés	
		Nombre maximum de membres qui peuvent changer	
		Nombre minimum de membres qui doivent participer	
		2	6
		1	3
		2	5
		3	7
		1	3
		3	6
		4	Plus de 7
		2	4
		3	6
		5	
		2	
		4	

3. INSTRUCTIONS GENERALES :

Celles-ci ne peuvent pas être modifiées par les Officiels de la compétition, à moins que les compétiteurs aient été informés des changements, ajouts ou retrais, au moins 30 jours avant le 1er jour de la compétition.

- A. **Briefing (réunion d'information) préliminaire :**
Au début de la compétition, tous les compétiteurs, juges et officiels doivent se réunir. Le Chef Juge expliquera, au minimum, toutes les règles spécifiques et les instructions générales pour la compétition et répondra à toutes les questions concernant la compétition. Il devra permettre le choix d'un représentant des pilotes. Le Chef Juge pourra décider de la tenue d'un briefing préliminaire au début de chaque journée.
- B. **Briefing (réunion d'information) d'épreuve :**
A la fin de la compétition, le Juge Principal doit tenir un briefing spécifique à cette discipline. Les juges, juges de ligne, directeur de terrain pour cette épreuve seront présentés. Il expliquera les dispositions de l'aire de préparation, entrée et sortie du terrain et annoncera les figures imposées (si besoin); et récupérera les musiques pour le Ballet. Il répondra aux questions spécifiques à l'épreuve.
- C. **Débriefing :**
A la fin de la compétition, tous les compétiteurs, juges et officiels doivent se réunir pour le débriefing qui sera conduit par le Chef Juge. Le but du débriefing est de stimuler la discussion entre les différentes parties et ainsi permettre de faire des recommandations pour améliorer les futures compétitions. A la demande des juges, ou des compétiteurs, un débriefing peut être tenu après chaque épreuve, dirigée par le Juge Principal.
- D. **Tirage au sort :**
Le tirage au sort de l'ordre de passage de chaque épreuve peut être fait à l'avance, et doit être clairement affiché, ou être fait lors du briefing de l'épreuve. En cas de problème, le Chef Juge pourra modifier l'ordre de passage.
- E. **Le terrain de compétition :**
L'aire délimitée par les lignes doit être au moins égale aux dimensions ci-dessous et si possible plus grande :
- pour les épreuves des Paires et des Équipes: 110X110 mètres (360 pieds).
- pour les épreuves des Individuels deux lignes: 90X90 mètres (295 pieds).
- pour les épreuves des Individuels multi-lignes: 75X75 mètres (245 pieds).
- F. **Aire de préparation, aire de sortie :**
Adjacentes à chaque terrain de vol, il s'agit de deux aires séparées pour la préparation et la sortie. Il relève de la seule responsabilité du pilote d'être présent dans l'aire de préparation et d'attendre le signal pour entrer sur le terrain.
- G. **Le "in" et le "out"**
I. Précision :
Un compétiteur doit annoncer le début de chaque figure imposée par un "in" et la fin par un "out"; en outre, le compétiteur doit annoncer le début de la routine technique ou de la routine format "ligue" par un "in" et terminer par un "out".
II. Ballet :
Les compétiteurs donnent le "in" et le "out" au début et à la fin de leur routine; cependant, s'ils ne disent rien, les juges considéreront le "in" avec le début de la musique et le "out" avec la fin.
- H. **Chronométrage :**
Le directeur de terrain signalera au compétiteur quand il peut entrer sur le terrain de vol. Les Équipes ont 5 minutes maximum, les Paires 4 minutes maximum et les Individuels 3 minutes maximum pour commencer leur prestation. Entre chaque figure imposée, les compétiteurs ont 45 secondes; entre les figures imposées et la routine technique, ils ont 90 secondes.
Dans tous les cas, ils ne peuvent commencer tant que le directeur de terrain ne les y aura pas autorisé. Si le temps accordé est dépassé, et que le directeur de terrain n'a pas autorisé les pilotes à commencer, ces derniers auront 45 secondes pour commencer à partir de l'annonce du directeur de terrain.
Si le directeur de terrain a annoncé qu'ils pouvaient commencer et que les compétiteurs n'ont pas pris le départ avant la fin du temps imparti (45 secondes), alors le directeur de terrain donnera le "in" à leur place et les juges noteront en conséquence.

REGLEMENT INTERNATIONAL DE CERF-VOLANT ACROBATIQUE

<p>I. Le Ballet :</p> <p>I. L'épreuve de ballet : Est caractérisée par l'interprétation d'une musique. Cependant, une prestation qui est en majeure partie ou entièrement réalisée sans musique, ne sera pas considérée comme un ballet. La routine durera au minimum 2 minutes et au maximum 5 minutes pour les Équipes et les Paires et 4 minutes maximum pour les Individuels.</p> <p>II. Musique de Ballet : Il est possible d'avoir un signal annonçant le début de la musique. Celle-ci peut être spécialement composée pour la prestation, arrangée, ou correspondre à un morceau qui existe déjà. Cependant, la musique doit être une entité et ne doit pas être composée de morceaux séparés seulement accolés les uns aux autres. Si on utilise différents morceaux de musiques, ces derniers doivent être combinés pour donner l'impression d'une entité (d'un ensemble homogène). La musique doit se terminer naturellement et non brutalement comme si elle était contrainte compte tenu du temps.</p> <p>III. La chorégraphie : La chorégraphie correspond à l'interprétation de la musique, une prestation du début à la fin. La routine interprétera les différents aspects de la composition musicale tels que la dynamique, le tempo, le rythme, l'originalité (cela ne signifie pas nécessairement du spectaculaire), le ton, la créativité, la variété, etc.</p> <p>IV. L'exécution : L'exécution est la mesure de l'habileté du compétiteur dans le vol, elle est jugée en fonction de la précision, du contrôle, du minutage, de l'espacement, de l'utilisation de la fenêtre de vent en plus de la complexité, de l'audace, et des difficultés techniques de la routine.</p> <p>V. Support musical : Cassettes ou CD sont donnés pendant le briefing de l'épreuve; la musique doit être bien étiquetée. Les compétiteurs peuvent fournir jusqu'à 3 morceaux de musique mais doivent dire au directeur de terrain celui qu'ils souhaitent utiliser dès qu'ils entrent sur le terrain. La musique "en direct" peut être acceptée après avis de l'organisateur et du chef juge.</p> <p>J. La Précision.</p> <p>I. La précision : Est destinée à tester le niveau technique du compétiteur. Elle se subdivise, dans l'ordre, en une épreuve de figures imposées et en une routine technique.</p> <p>II. Les figures imposées : 3 différentes figures imposées pour tester l'habileté des compétiteurs, sont choisies le jour de l'épreuve par le chef juge parmi une sélection de 6 figures maximum, qui auront été annoncées aux compétiteurs au moins 30 jours à l'avance. Les figures peuvent être exécutées dans l'une ou dans l'autre direction, suivant la description et les informations données par le livre des figures imposées, ou d'autres informations spécifiques données pour la compétition. Si le compétiteur exécute une figure en miroir, il doit en informer le directeur de terrain avant de commencer sa prestation, s'abstenir de le faire équivaldrait à un zéro pour la figure concernée.</p> <p>III. La routine technique : Entre 2 et 5 minutes pour les Paires et les Équipes et entre 1 et 3 minutes pour les Individuels. Le compétiteur doit présenter une routine qui démontre son habileté technique. Pour le jugement, il s'agit de séparer l'exécution du contenu.</p> <p>IV. L'exécution : Précision, contrôle, minutage, espacement, utilisation de la fenêtre de vent, difficultés, exigences techniques, prise de risque, etc.</p> <p>V. Le contenu : Tempo, rythme, originalité, (cela ne signifie pas nécessairement du spectaculaire), créativité, variété, etc.</p> <p>K. La précision format "ligue" : Cela peut être utilisé en remplacement de la précision. Les compétiteurs seront informés des 4 figures imposées au moins 30 jours avant la compétition. Le compétiteur doit inclure ces figures dans l'ordre dans lequel elles ont été données dans une routine technique de 30 secondes minimum à 4 minutes maximum. La transition entre deux figures imposées est laissée au choix du compétiteur, qui doit essayer d'être créatif dans l'exécution de sa routine.</p>	<p>L. La vitesse du vent :</p> <p>I. Les compétiteurs doivent voler dans les plages de vent suivantes :</p> <table style="margin-left: 20px; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="padding-right: 20px;">Catégories</td> <td style="padding-right: 20px;">Minimum</td> <td>Maximum</td> </tr> <tr> <td>Novice</td> <td>7 km/h (4 milles/h)</td> <td>30 km/h (18 milles/h)</td> </tr> <tr> <td>Master</td> <td>4 km/h (2 milles/h)</td> <td>45 km/h (28 milles/h)</td> </tr> </table> <p>II. Les vitesses de vent ont été converties approximativement de km/h en milles par heure. C'est la vitesse du vent en km/h qui prévaut. Les limites de vent pour les autres niveaux de compétences seront définies par l'Autorité Supérieure compétente.</p> <p>M. Le contrôle du vent :</p> <p>I. A n'importe quel moment avant de donner le "in", le compétiteur peut demander un contrôle du vent. Il doit continuer à se soumettre aux règles et instructions générales pendant la mesure de vent. Le directeur de terrain mesurera le vent pendant 10 secondes. Si le vent n'est pas dans la plage réglementaire, alors le compétiteur ne donnera pas le "in", et l'épreuve sera momentanément suspendue.</p> <p>II. Dans les deux premières minutes de sa routine technique ou de son ballet (une minute pour la précision individuelle), un compétiteur peut demander un contrôle de vent. Cependant, il doit continuer à voler pendant le contrôle de vent. Si le vent n'est pas dans la plage réglementaire, alors le compétiteur peut arrêter sa prestation et l'épreuve sera momentanément suspendue.</p> <p>III. La durée de la suspension sera annoncée par le directeur de terrain. Le compétiteur doit être prêt à commencer à voler dans les 45 secondes après la fin de la période de suspension.</p> <p>N. La règle des 45 secondes :</p> <p>I. Si un compétiteur chute et est incapable de redécoller dans les 45 secondes, alors sa prestation sera considérée comme terminée. Dans cet ordre d'idée, si un membre d'une Équipe ou d'une Paire chute et qu'un autre pilote chute pendant que le premier est au sol, ils doivent tous redécoller dans les 45 secondes, le décompte des 45 secondes commençant à partir de la chute du premier pilote.</p> <p>II. Si le (ou les) cerf(s)-volant(s) ne redécollent pas dans les 45 secondes et que la chute s'est produite avant le temps minimum (ou avant que les 4 figures n'aient été effectuées pour le format Ligue), alors le compétiteur aura un zéro. Si la chute s'est produite après le temps minimum, il aura seulement une pénalité.</p> <p>O. Éliminatoires :</p> <p>I. S'il y a plus de 15 compétiteurs dans une discipline, il peut être nécessaire d'avoir recours à des épreuves éliminatoires. Le nombre d'épreuves éliminatoires dépendra du nombre de compétiteurs qui seront répartis par tranches de 15 pilotes maximum à concurrence de la totalité des pilotes de la discipline. Le nombre des compétiteurs doit être le même (si possible) dans chacune de ces épreuves.</p> <p>II. Le chef juge et l'organisateur détermineront combien de compétiteurs de chaque épreuve éliminatoire sera qualifié pour la finale, à condition qu'il n'y ait pas plus de 15 compétiteurs en finale. Ils annonceront cela (si nécessaire) lors du briefing préliminaire.</p> <p>P. Conditions météo extrêmes :</p> <p>I. Quand le chef juge estime que le temps peut rendre la compétition dangereuse ou inéquitable dans une discipline particulière, (par exemple : lorsqu'il y a trop ou trop peu de vent, de fortes pluies, des éclairs) ; il peut prendre des mesures particulières. Ces mesures peuvent être (mais ne sont pas limitées à) : une suspension de l'épreuve, la modification des règles de vitesse du vent, l'annulation de l'épreuve, l'agrandissement du terrain, la réduction du nombre des figures imposées ou l'annulation de la routine technique.</p> <p>II. Dans ce cas, le chef juge doit organiser un briefing spécial pour expliquer la situation aux compétiteurs et s'assurer que ces derniers ont compris les modifications du règlement pour la discipline.</p>	Catégories	Minimum	Maximum	Novice	7 km/h (4 milles/h)	30 km/h (18 milles/h)	Master	4 km/h (2 milles/h)	45 km/h (28 milles/h)	<p>Q. Le matériel : Les compétiteurs peuvent voler avec un cerf-volant de deux ou 4 lignes selon la discipline. Ils peuvent changer de cerf-volant entre chaque discipline ou après une suspension d'épreuve, à condition qu'ils se conforment au temps réglementaire. Ils peuvent éparer leur cerf-volant pendant leur prestation bien que la règle des 45 secondes reste applicable. Une ligne cassée doit être remplacée et non ligaturée.</p> <p>R. Casques de transmission : Les Équipes et les Paires peuvent utiliser des casques de transmission pour communiquer entre eux à condition qu'ils n'interfèrent pas avec le système de communication utilisé par les officiels, les organisateurs ou les autorités locales et qu'ils soient conformes à la réglementation locale.</p> <p>S. Disqualification : Lorsqu'un compétiteur est disqualifié, il doit quitter immédiatement le terrain. Toute protestation ou discussion doit avoir lieu après l'épreuve.</p> <p>T. L'équipe de ramassage :</p> <p>I. Pendant leur routine, les compétiteurs sont autorisés à se faire assister par un nombre de personnes égal au nombre de pilotes sur le terrain, ou égal à 2 personnes pour un individuel. L'équipe de ramassage est autorisée à avoir des cerfs-volants de remplacement, qui doivent être disponibles à l'intérieur du terrain, en cas de défaillance du matériel. Ils ne peuvent pas apporter de matériel supplémentaire dans le terrain après que les compétiteurs aient commencé leur prestation.</p> <p>II. Si un compétiteur n'a pas sa propre équipe de ramassage, un autre compétiteur lui servira de ramasseur; la méthode utilisée pour choisir les ramasseurs sera expliquée lors du briefing préliminaire.</p> <p>U. Les juges de ligne : Il doit y avoir au minimum 2 juges dans chaque discipline.</p> <p>V. Le régulateur : Un régulateur sera prévu lorsque cela est nécessaire en fonction du nombre de compétiteurs et du niveau de la compétition.</p>
Catégories	Minimum	Maximum									
Novice	7 km/h (4 milles/h)	30 km/h (18 milles/h)									
Master	4 km/h (2 milles/h)	45 km/h (28 milles/h)									